

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE DU SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
42	41	26

Date de convocation	17/11/2020
Date d'affichage	17/11/2020

DL20034	OBJET : FRAIS DEPLACEMENTS DES ELUS MANDATS SPECIAUX
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT et le vingt-trois novembre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SITOM Sud Gard se sont réunis à 17 heures à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI, M. Pierre LUCCHINI, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Claude de GIRARDI, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Julien PLANTIER, M. Richard TIBERINO, M. Yoann GILLET, M. Frédéric PASTOR, Mme Géraldine REY DESCHAMPS, M. Antoine MARCOS, M. Richard FLANDIN, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. David-Alexandre ROUX, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Jacques BOLLEGUE,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES,

Cté Com. Petite Camargue : M. Christian SOMMACAL suppléant de Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS,

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET,

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, M. Marc TAULELLE, M. Laurent BURGOA, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Monique BOISSIERE, M. Frédéric BEAUME,

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Juan MARTINEZ, M. Jean-Marie GILLES

Cté Com. Petite Camargue : Mme Katy GUYOT, Mme Martine KUFFER, M. Jean-Paul GERAUD

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays de Sommières : M. Yvan COUDERC

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Jean-François DURAND COUTELLE à Frédéric TOUZELLIER

Frédéric BEAUME à Frédéric TOUZELLIER

Bernard ANGELRAS à Richard TIBERINO

Monique BOISSIERE à Richard TIBERINO

Marc TAULELLE à Julien PLANTIER

Secrétaire de séance : M. Yoann GILLET

En vertu de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-13, L5211-14, L 2123-18,

VU le décret du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat,

CONSIDERANT la notion de mandat spécial excluant toutes les activités courantes de l'élu et correspondant à une opération déterminée quant à son objet, et limitée dans sa durée,

CONSIDERANT que le mandat spécial peut entraîner des déplacements inhabituels et indispensables,

CONSIDERANT que le mandat spécial doit être conféré à l'élu nominativement par délibération,

CONSIDERANT que les opérations ci-après entraînent des déplacements inhabituels et indispensables au SITOM Sud Gard :

Objet	Date ou durée	Lieux	Elus concernés
Réunion de travail avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage et/ou le cabinet d'avocat et/ou le consultant en contrats publics dans le cadre du suivi de la DSP de l'usine d'incinération (Négociations des avenants, etc...).	De novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	Paris	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER M. Jean-Christophe GREGOIRE

Négociation des avenants au contrat du centre de tri	De novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	Paris	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Pierre LUCCHINI M. Jean-Christophe GREGOIRE
Assistance et contentieux en défense et en demande	De novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	Paris	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER M. Jean-Christophe GREGOIRE
Protection fonctionnelle : Président et membres du bureau syndical	De novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	Paris ou autres villes	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER M. Pierre LUCCHINI M. Antoine MARCOS M. Richard FLANDIN M. Jean-Christophe GREGOIRE M. Didier LEBOIS M. David GUIRAUD M. Juan MARTINEZ M. Lionel JEAN Mme. Sylvette FAYET M. Yoan GILLET Mme Katy GUYOT M. Jack DENTEL Mme Christelle ARMANDI, M. Christophe BOUGAREL M. Patrick DE GONZAGA
Congrès Amorce	3 jours à l'automne dates définies par Amorce de De novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	La ville change annuellement.	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER M. Pierre LUCCHINI
Colloques et réunions Amorce	Dates aléatoires de de novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	Paris principalement quelques fois Lyon ou d'autres villes en fonction du sujet.	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER Pierre LUCCHINI
Colloques et réunions ADEME	Dates aléatoires définies par l'ADEME de novembre 2020 au 31 décembre 2021	Paris ou autres villes.	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER M. Pierre LUCCHINI
Réunions sur les réseaux de chaleur	De novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	Paris ou autres villes.	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER M. Pierre LUCCHINI

Salon Pollutec	2 jours à l'automne dates définies par l'organisation du salon de novembre 2020 jusqu'à la fin du mandat.	Paris ou Lyon.	M. Richard TIBERINO Président M. Frédéric TOUZELLIER M. Julien PLANTIER M. Pierre LUCCHINI David GUIRAUD
----------------	--	----------------	--

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : De valider pour la durée du mandat, les frais de déplacement liés aux mandats spéciaux détaillés ci-dessus,

ARTICLE 2 : D'accepter de rembourser les frais réels de restauration, hébergement, déplacements et autres dépenses sur présentation de justificatifs,

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 65, article 6532 frais de mission,

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Président du SITOM Sud GARD (ou son Vice-Président délégué en cas d'empêchement) à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 26
 Nombre de votants : 26 + 5 pouvoirs
 Abstention : 0
 Contre : 0
Approuvé à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20201123-DL20034-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2020

Affichage : 24/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM SUD GARD



Richard TIBERINO